



N° 021 /MISP/DC/SGM/DGPR/SA

Cotonou, le 16 novembre 2022.

COMMUNIQUE RADIO

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Les première et deuxième vagues de sept cents (700) et six cents (600) candidats déclarés admis, suivant le communiqué radio n° 1136/MISP/DC/SGM/DGPR/SA du 09 novembre 2022, au concours direct de recrutement de mille trois cents (1300) élèves-agents de Police au titre de l'année 2022, seront mis en formation, le **mercredi 23 novembre 2022**.

À cet effet, les intéressés sont attendus le **mardi 22 novembre 2022 à 06 heures précises**, aux points de regroupement ci-après pour être convoyés au Centre de Formation militaire de Bembèrèkè (CFMB). Il s'agit de :

- 1) Commissariat de l'arrondissement d'Allada : pour les candidats résidant dans les départements de l'Atlantique, du Littoral du Mono et de l'Ouémé;
- 2) Commissariat de l'arrondissement de Sodohomè (Bohicon) : pour les candidats résidant dans les départements du Couffo, du Plateau et du Zou ;
- 3) Direction départementale de la Police républicaine des Collines : pour les candidats résidant dans le département des Collines ;
- 4) Direction départementale de la Police républicaine de la Donga: pour les candidats résidant dans les départements de l'Atacora et de la Donga ;
- 5) Direction départementale de la Police républicaine de l'Alibori : pour les candidats résidant dans les communes de Banikoara, Kandi, Karimama, Malanville et Ségbana ;

- 6) Commissariat de l'arrondissement de Bembèrèkè : pour les candidats résidant dans les communes de Bembèrèkè, Gogounou et Sinendé.
- 7) Commissariat de l'arrondissement de N'dali : pour les candidats résidant dans les communes de Kalalé, Nikki, N'dali et Pèrèrè ;
- 8) Direction départementale de la Police républicaine du Borgou : pour les candidats résidant dans les communes de Parakou et Tchaourou.

Le présent communiqué tient lieu de notification.



Massane SEIDOU